

Les 25 ans de la Loi Montagne

1^{re} journée d'étude du droit de la montagne

Vendredi 21 octobre 2011
Amphi H - Centre de Langues vivantes

Programme

13h30 - Accueil des participants par la promotion 2011-2012 du Master 2 « Droit de la montagne »

14H00 - Allocution d'ouverture
Grégory Mollion, Maître de conférences en droit public, Université de Grenoble
Directeur du Master 2 « Droit de la montagne »

14H15 - Propos introductifs
Michel Carraud, Ancien Directeur du Master « droit de la montagne »

LES INSTITUTIONS

- **La loi montagne vue par les élus de la montagne**
Pierre Bretel, Directeur général de l'Association nationale des élus de montagne, Paris

L'URBANISME

- **Le droit de l'urbanisme au prisme de la montagne**
Jean-François Joye, Maître de conférences en droit public, Université de Savoie
- **Le régime spécifique de la servitude « montagne »**
Me Eric le Gulludec, Avocat au barreau de Grenoble

LES STATIONS

- **La gouvernance des stations et la loi montagne**
Emmanuelle Marcelpoil, chercheur au CEMAGREF
- **Les délégations de service public sous l'influence de la loi montagne**
Pascal Vie, Directeur financier, Société des trois vallées, Courchevel

17 h30 - **Apéritif et rencontre** des anciens du Master 2 « Droit de la montagne »

Les 25 ans de la Loi Montagne

1^{re} journée d'étude du droit de la montagne

Vendredi 21 octobre 2011
Amphi H - Centre de Langues vivantes

ts :

Secrétariat du CERDHAP

Anne-Marie FRABOULET
Tél. : 04 76 82 59 31
Fax : 04 76 82 56 69
Courriel : cerdhap@upmf-grenoble.fr
<http://cerdhap.upmf-grenoble.fr>
<http://www.facdroid-grenoble.org/droitmontagne>

Responsable scientifique du colloque

Grégory MOLLION, Maître de conférences en droit public

Adresse postale :

CERDHAP
Faculté de Droit
Université Pierre Mendès France
BP 47
38040 GRENOBLE Cedex 9

urs de :



JURISTourisme

Par la route

A 48 en venant de Lyon
A 49 en venant de Valence
A 41 en venant de Chambéry

Depuis la gare

Tram B : direction « Gières - Plaine des sports »,
arrêt « Bibliothèque universitaire »
Tram C : direction « Condillac », même arrêt

Depuis l'aéroport

Arriver à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry, puis
emprunter la navette qui dessert Grenoble.



Inscription

Entrée libre, mais inscription obligatoire auprès
du secrétariat du CERDHAP.